Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601824-20260210-8_BUD_AN_LOGT-DE

Département
MORBIHAN

Arrondissement
PONTIVY

Canton
GOURIN

Commune
PRIZIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 FEVRIER 2026

Nombre de membres :

En exercice :	14	Absents non excusés :	0
Présents :	11	Absents excusés :	3
Votants :	14	Pouvoirs :	3

L'an deux mille vingt-six, le 10 février à vingt heures, le Conseil municipal de Priziac, légalement convoqué le 4 février 2026, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique LE NINIVEN, Maire.

Etaient présents : Dominique LE NINIVEN, Martine GUÉRIN, Caroline NENEZ, Marie ROLLAND, Denis LE GUENIC, Frédéric LE NY, Sylvie JAMET, Sophie ARENS, Sylvie PENFORNIS, Julie TARDIOLI, André KERAUDREN.

Personnes excusées représentées : Morgane LE POULICHET a donné pouvoir à Martine GUÉRIN, Patrick PENFORNIS a donné pouvoir à Julie TARDIOLI, Damien SYLVESTRE a donné pouvoir à Frédéric LE NY.

Sylvie PENFORNIS a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 2 décembre 2025 dont le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° 2026-01-08 : MORBIHAN HABITAT : VOTE DES BUDGETS ANNEXES

Le Maire fait part à l'Assemblée d'un courrier de Morbihan Habitat relatif aux budgets annexes pour 2026 concernant les logements communaux gérés pour le compte de la commune.

Il présente la proposition de budgets annexes :

Situation des logements	Total charges de fonctionnement	Total produits de fonctionnement	Budget 2025 pour mémoire
7 logements 6 rue Louis Le Bail	26 057,00 €	26 057,00 €	30 659,00 €
2 logements 11 rue du Vieux Bourg	5 224,61 €	5 224,61 €	10 633,00 €
1 logement 6 place de l'Eglise	2 828,00 €	2 828,00 €	2 882,00 €
4 logements 7 et 9 rue du Vieux Bourg	23 650,00 €	23 650,00 €	24 318,00 €

Monsieur le maire précise qu'une partie des logements communaux ne sont plus loués car ils avaient été classés G par un premier DPE. En conséquence le budget prévu par Morbihan Habitat a été revu à la baisse. Un audit plus détaillé vient de les reclasser en catégorie D ou C. Monsieur le maire va donc solliciter de la part de Morbihan Habitat la remise en location de ces logements.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601824-20260210-8_BUD_AN_LOGT-DE

- **ADOPTE** les budgets annexes 2026 des logements communaux tels que présentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.
Certifié exécutoire

M. le Maire,
M. Dominique LE NINIVEN

